

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 92/81 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**portant adoption de dispositions financières concernant le règlement des aides en faveur de la sauvegarde des activités économiques et des emplois en Corse**

**SEANCE DU 03 AOUT 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le trois août, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mme et MM. :**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI.

#### **ETAIENT ABENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pascal ARRIGHI à M. François MOSCONI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE  
M. Pierre-Jean CASTA à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Ours Ange Pierre GRIMALDI à M. Michel VALENTINI  
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Jules-Paul NATALI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Jean JALPI

**ETAIT ABSENT** : M. Jean-Louis ALBERTINI

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi N° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

VU la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

VU la délibération n° 92.80 AC du 3 août 1992 de l'Assemblée de Corse portant adoption du règlement des aides en faveur de la sauvegarde des activités économiques et des emplois en Corse, et notamment son article 3,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

SUR rapport de M. Simon-Jean RAFFALLI, au nom de la commission des finances, du budget, des crédits de la Communauté Economique Européenne et de la fiscalité,

SUR rapport de M. Paul SCARBONCHI au nom de la commission du plan de développement, du schéma d'aménagement, des infrastructures et des interventions économiques,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER** :

**FIXE** pour l'exercice 1992, l'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de prise en charge des intérêts générés par les prêts bancaires mis en place dans le cadre du règlement susdit à un taux

moyen de cinq points.

**ARTICLE 2 :**

La mise en oeuvre de ces mesures se fera par transfert de crédits d'un montant de 10 M.F. du chapitre 909 - article 1306 - opération n° 020 sur une ligne à créer intitulée "Aide à la sauvegarde des activités et des emplois" (chapitre 909 - article 1306).

Ces crédits seront individualisés au profit de la Caisse de Développement de la Corse conformément à la procédure prévue dans le règlement des aides en faveur de la sauvegarde des activités économiques et des emplois en Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

**AJACCIO, le 3 Août 1992**

**Le Président de l'Assemblée de Corse,**

**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**